

OUVERTURE DE LA STATION DU CARÊME 1881

RÉSUMÉ DU SERMON

PRONONCÉ PAR

SA GRANDEUR MONSIEUR COSANDEY

DANS L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE ST-NICOLAS

*Pœnitentiam agite, quia appropinquavit
regnum caelorum.*

Faites pénitence, parce que le royaume des
cieux approche (Math., IV, 17).

NOS CHERS FRÈRES,

Nous venons encore une fois, au nom de l'Eglise, vous prêcher la grande loi de la pénitence quadragésimale, cette loi antique et vénérable, consacré par l'exemple même de Notre Seigneur Jésus-Christ, par la tradition apostolique et par la pratique des premiers siècles de l'Eglise, loi qui remonte à l'origine du christianisme et même au berceau du monde, comme l'indique l'exemple des Saints de l'ancien Testament, qui furent des hommes de pénitence et de mortification, de prière et de désir, loi invariable et universelle, puisque l'Eglise l'a transportée dans toutes les régions, du Midi au Septentrion, de l'Orient à l'Occident, loi inviolable que nous ne saurions transgresser sans nous rendre indignes du nom de catholiques.

Et cependant comment est-elle observée cette loi de la pénitence, comment les catholiques de nos jours sanctifient-ils ce temps de la sainte quarantaine ? Nous ne parlons pas de ces catholiques qui ne sont catholiques que de nom, qui n'observent pas les commandements de l'Eglise ni ne suivent son enseignement doctrinal. C'est avec des larmes de douleur que nous les voyons, ces catholiques apostats, se lever contre l'Eglise leur mère et se conduire en ennemis de la croix de Jésus-Christ, courant ainsi au devant de leur perdition. Mais, parmi les croyants eux-mêmes, combien en est-il qui méconnaissent la loi du Carême, plongés qu'ils sont dans les jouissances terrestres et la recherche des choses sensuelles. A notre époque surtout, leur nombre devient si grand que nous ne pouvons que gémir.

Reconnaissons néanmoins que beaucoup de fidèles comprennent la loi quadraségimale et l'observent par la pénitence et les bonnes œuvres, non contents d'en suivre la lettre mais aussi l'esprit. Votre affluence imposante dans cette église, mes très chers Frères, montre que vous voulez être de ce nombre et que vous vous proposez de sanctifier les saints jours de carême.

Or, quelles sont les œuvres que nous devons pratiquer pour passer dignement ces jours de salut ? Et quels sont les motifs qui nous doivent déterminer à sanctifier le saint temps du carême ?

1

Le Carême est avant tout un temps de pénitence. Demandons-nous dès lors en quoi la pénitence consiste ?

1^o La contrition du cœur ; 2^o la mortification du corps. Telles sont les deux parties essentielles de la vertu de pénitence.

C'est le cœur qui a voulu le mal, mais le corps s'est prêté à l'accomplir ; ils doivent donc l'un et l'autre contribuer à l'expiation. D'ailleurs l'âme et le corps ne constituent-ils pas ensemble la personne humaine et ne sont-ils pas unis pour rendre gloire au Créateur ? Donc point d'expiation valable si le corps ne s'associe à l'âme dans cette œuvre de la réparation. Mais sachons-bien que le principe de la pénitence doit être dans le cœur : il faut tout d'abord que le cœur déteste le mal et s'en détourne, il faut que

le cœur se convertisse. C'est la conversion intérieure qui est l'essence, le principe de toute pénitence. Rentrons donc en nous-mêmes, et si quelqu'un de nous, à cette heure, se trouve en état de péché mortel, qu'il ne sorte pas de cette église sans purifier son âme par un acte de repentir, avec la ferme volonté de s'approcher du tribunal de la pénitence aussitôt qu'il le pourra. Quelle consolation de penser que par un seul acte de contrition parfaite nous pouvons nous rétablir en état de grâce et qu'à l'instant même où nous élevons vers Dieu notre cœur humilié et repentant, Dieu nous a pardonné ! Sans doute nous sommes obligés par un précepte divin de nous approcher du tribunal de la pénitence, afin d'être absous et justifié. Mais, avant tout, nous devons nous convertir intérieurement, la contrition du cœur doit précéder l'aveu des fautes.

Vous aussi, âmes qui avez le bonheur de vivre en état de grâce, ou qui comptez déjà nombre d'années depuis votre conversion, vous aussi faites pénitence. L'Écriture sainte vous le dit : Ne soyez pas sans crainte au sujet des péchés qui vous ont été pardonnés. Voulez-vous avoir un gage de pardon ? Il n'est pas de gage plus sûr que la pénitence intérieure prolongée. L'une des marques signalées de l'amour divin, c'est le repentir habituel qui est dans une âme. Tout en ayant la douce confiance que Dieu nous a pardonné, ne cessons donc de pleurer nos péchés passés, imitant l'exemple de saint Pierre qui n'oublia pas un seul instant de sa vie sa lâcheté d'un moment envers son Maître, nous rappelant aussi comment David expia son crime, et quels accents de pénitence respire son psaume du *Miserere* que nous chantons aujourd'hui avec l'Église. Cependant David avait reçu du prophète Nathan, l'assurance de son pardon.

C'est pourquoi méditons sérieusement ces paroles que l'Église nous répète ces jours : *faites pénitence, parce que le royaume des cieux approche*. Avec l'Église, dans ses prières liturgiques, demandons souvent notre pardon à Dieu ; et alors si l'esprit de pénitence est réellement dans nos âmes, nous accepterons avec joie les œuvres d'expiation, les œuvres satisfactoires.

Comme moyens de mortification et de pénitence, l'Église nous présente en ces jours le jeûne et l'abstinence. Le rapport de cette double prescription avec la loi de la pénitence est facile à saisir. Quel est le foyer du péché ?

N'est-ce pas la concupiscence charnelle, le culte du bien-être, l'amour des jouissances matérielles ? Nous prévariquons par les sens, ce sont les sens qu'il faut mortifier. Ainsi se manifeste la haute sagesse de l'Eglise, en même temps que le véritable sens du jeûne, car, selon la remarque des Pères de l'Eglise, c'est par la manducation du fruit défendu que le péché est entré dans le monde.

Le jeûne est donc la grande loi de la pénitence quadragésimale. Sans doute, l'Eglise ne demande pas l'impossible et, si nous avons besoin d'adoucissements, elle les accorde selon les circonstances. Mais toujours est-il que nous devons respecter la loi sainte, et quand nous sommes empêchés de l'observer dans toute sa rigueur, ne négligeons pas les moyens d'y suppléer. Par exemple, un ouvrier, qui est obligé de gagner le pain de son existence à la sueur de son front, peut fructifier son travail par l'esprit de pénitence, en l'acceptant comme une expiation, comme une loi de la divine Providence. Acceptons aussi comme des moyens de satisfactions les épreuves, les chagrins, les traverses que nous rencontrons chaque jour sur le chemin de la vie ; ne soyons pas de ceux qui ne savent point voir la main de Dieu dans les maux qui viennent nous atteindre.

Puis il y a la pénitence du corps, les austérités, les mortifications qui crucifient cette chair rebelle, source de tant de péchés.

Une œuvre de pénitence encore que nous pouvons pratiquer avec fruit, c'est la prière. Mais comment, direz-vous, la prière peut-elle être une pénitence ? Quoi de plus doux, de plus suave que la prière ? Quand la grâce intérieure élève une âme vers Dieu, n'est-elle pas remplie des délices du ciel ? Oui sans doute ; mais il ne nous est pas toujours donné de demeurer sur le Thabor. Pour l'homme déchu, la prière est souvent une vraie pénitence ; il a à vaincre les dégoût de la nature mortelle, les tentations secrètes de l'esprit mauvais, les penchants qui tendent sans cesse à nous courber vers la terre.

Il est donc bien vrai que la prière est une œuvre de pénitence ; elle est même la meilleure, la plus sainte des œuvres que nous puissions exercer pendant ce saint temps de carême. D'abord la prière rend hommage à Dieu et comme le tout de la pénitence est de réparer les outrages faits à Dieu par le péché, n'est-ce pas une réparation que cet hommage public et solennel

de la prière ? Ensuite, la prière est un grand moyen d'obtenir des grâces et surtout le don inestimable des larmes du repentir. Ces larmes, fruit de la prière, sont le gage du pardon. C'est pourquoi soyez fidèles au devoir de la prière, ne manquez pas à l'accomplissement de vos prières du matin et du soir, et assistez, si possible chaque jour, à la sainte messe. Il n'y a pas de prière plus méritoire, plus efficace que celle de la messe, qui est à la fois un sacrifice de louange, d'expiation et d'impétration offert par Jésus-Christ lui-même à Dieu son Père.

Appliquons-nous aussi à l'oraison mentale, à la méditation. Tout fidèle peut méditer sur ces deux grands sujets que l'Eglise nous propose : 1° les fins dernières ; 2° le mystère de la Passion de notre Sauveur.

1° Enfants de l'Eglise catholique, nous croyons que la vie présente est de courte durée, que l'heure de notre mort est incertaine et qu'elle est suivie de l'éternité. Vérités terribles qui méritent d'être pesées et approfondies. Songeons-nous bien qu'après ces jours fugitifs nous entrerons dans la maison de notre Eternité ? Croyons-nous vraiment que cette éternité, heureuse ou malheureuse, dépend de nous ? Est-ce que nous nous demandons s'il y a un enfer ? Ah ! le grand malheur de nos jours, c'est que ces réalités de l'autre monde ne sont plus l'objet présent de nos pensées ; combien peu réfléchissent aux peines éternelles de l'enfer, aux joies éternelles du paradis ! Ce sont là des sujets de méditation qui s'imposent à chacun de nous. Demandons-nous ce que nous deviendrions, à cette heure, si la mort venait nous surprendre !

2° Méditons sur les grands mystères de la Passion et de la mort de Notre Sauveur ; la dévotion à la Passion est une marque de prédestination ; Dieu verse alors des grâces abondantes dans nos cœurs, car de même que la méditation des peines et châtiments de l'autre monde nous font voir que le péché est le mal de l'homme, de même les souffrances et la mort de l'Homme-Dieu montrent que le péché est surtout le mal de Dieu, puisque le Fils de Dieu s'est livré en holocauste pour l'expiation des péchés des hommes.

L'Eglise nous offre encore, en ce saint temps du Carême, un autre moyen de sanctification, en ordonnant à ses ministres de distribuer en une plus large mesure le pain de la parole de Dieu. C'est un triste signe de l'état des

âmes lorsque la parole de Dieu n'est plus goûtée. Dans notre ville, il y a des catholiques qui fuient les sermons; on voit par exemple une église, comble pendant le service divin, se vider quand le prêtre monte en chaire. On n'aime pas Dieu, puisqu'on n'aime pas la parole de Dieu. De là vient l'ignorance d'un grand nombre en matière de religion. Plusieurs sont arrivés à scruter les mystères de la nature qui ne connaissent pas le premier mot de leur religion, et rien d'étonnant dès lors que, ne la connaissant pas, on la hâisse et la combatte. C'est pourquoi l'Eglise veut qu'il y ait souvent des instructions solides, qu'on prêche même tous les jours. Plusieurs, il est vrai, disent qu'ils iraient entendre le sermon s'il était d'un prédicateur célèbre. Parole peu digne d'un chrétien. Vous iriez donc uniquement écouter l'éloquence humaine! Mais est-ce à dire que le charme de la parole produirait votre conversion? Ne savez-vous pas que les effets salutaires de la prédication chrétienne proviennent avant tout de la grâce de Dieu? Or, c'est la disposition intérieure qui attire la grâce, et non pas la séduction du discours. La parole de Dieu, reçue dans de telles conditions, Jésus-Christ la compare à la semence qui tombe le long du chemin, ou sur une terre pierreuse, ou sur les épines. Rappelez-vous que le sermon le plus simple, si votre âme est bien disposée, laissera plus d'impressions salutaires que les plus beaux discours entendus par pure curiosité. Car c'est la grâce intérieure seule qui de l'oreille porte la parole jusqu'au cœur.

Je regarde donc comme un devoir de ma charge pastorale de vous dire que vous devez le plus souvent possible entendre la parole de Dieu, avec des dispositions saintes, avec le cœur avide d'entendre la vérité, afin que l'Esprit-Saint opère en vous l'œuvre de la grâce.

Il est encore une œuvre expiatoire que l'Eglise nous engage à pratiquer: c'est l'aumône, c'est-à-dire toutes les œuvres corporelles et spirituelles de miséricorde. Riches et pauvres, Dieu veut que nous soyons miséricordieux. Si les ressources matérielles nous manquent, nous pouvons pratiquer l'aumône spirituelle en priant pour le salut des pécheurs, pour les âmes du purgatoire, en demandant à Dieu d'inspirer son esprit de charité à ceux qui sont favorisés des dons de la fortune.

L'Ecriture sainte dit qu'on expie les péchés par les œuvres de miséricorde.

Il ne s'en suit pas, comme le prétendent des personnes du monde, que la charité dispense d'autres œuvres de pénitence. Si nous voulons réellement sanctifier le saint temps du carême, nous devons agir selon les vœux de la sainte Eglise.

Une autre condition encore pour passer avec fruit la sainte quarantaine : séparons-nous du bruit du monde ; comme Notre-Seigneur, retirons-nous dans la solitude, afin de mener une vie intérieure. Loin de nous les divertissements frivoles, les distractions futiles. Ce que l'Eglise redoute en ces jours, c'est la dissipation. La dissipation éteint la piété, comme le souffle éteint la lumière. Les hommes surtout sont exposés à cette vie d'agitation qui trouble la paix de l'âme. Comment veut-on trouver le recueillement nécessaire dans ce tourbillon du monde, ces lieux bruyants, ces cercles ? Peu à peu la vie religieuse s'éteindra dans bien des cœurs, si nous sommes occupés uniquement de ces choses extérieures. Il est bien que nous vaquions à nos affaires, mais trouvons aussi un moment pour la solitude de l'âme. Ce sera une salutaire pénitence, dans ce saint temps du Carême, de nous rencontrer moins souvent dans cette vie d'agitation, dans les établissements publics, dans les cercles, etc. La grande affaire à laquelle l'Eglise veut que nous soyons occupés, c'est la grande affaire de notre salut.

II

Un des premiers motifs qui doivent nous déterminer à sanctifier le temps du Carême, c'est notre amour pour la sainte Eglise. Vous aimez l'Eglise votre mère, vous l'aimez de tout votre cœur, de toute votre volonté. Eh bien, par votre soumission à ses saints commandements, donnez-lui à cette bonne mère cette preuve d'amour, d'une manière solennelle. Vous n'ignorez pas quelles épreuves terribles menacent la sainte Eglise. La situation est si grave que, si la foi ne nous soutenait pas, nous nous écrierions : Seigneur, sauvez-nous, nous allons périr. La persécution est aujourd'hui organisée comme elle ne l'a jamais été. Sans doute, c'est aux pasteurs, avant tout, de veiller au salut du troupeau, de travailler à la défense de l'Eglise ; cependant tout fidèle peut et doit apporter son concours. De là l'essor de tant de bonnes œuvres qui naissent de toutes parts. Dans les crises suprêmes de l'histoire

juive, le peuple de Dieu jeuna et pria ; appliquons-nous aussi à ces œuvres de pénitence.

Donc, amour de l'Église, fidélité aux commandements de Dieu, ce sont là nos premiers motifs. Autres motifs : l'amour pour le salut de nos âmes, le zèle pour le salut de nos frères égarés. Parmi ces âmes égarées il en est qui nous touchent de près. Quand les intérêts de ce monde sont compromis, on s'empresse de porter secours ; pourquoi ne montre-t-on pas le même zèle à *secourir ceux qui perdent leur âme*. Nous voyons aujourd'hui, sur les bancs mêmes de l'école de jeunes âmes qui n'ont plus la foi. Ah ! mères chrétiennes, qui pleurez quelquefois sur les maladies corporelles de vos enfants songez aussi au mal qui dévore leur âme, devenez des saintes Monique.

Ce qui doit nous engager, enfin, à observer la loi de cette sainte quarantaine, c'est le bien de nos âmes. Oublions ce que la pénitence peut avoir d'amer pour songer aux fruits que nous en retirerons. *Ils s'alliaient semant avec des larmes*, dit le roi-prophète, *pour recueillir dans la joie*. Nous éprouverons ainsi le bonheur inestimable de la paix de l'âme et après ces jours d'expiation nous célébrerons les fêtes de Pâques avec la joie des âmes chrétiennes, qu'une vie sainte met en paix avec elles-mêmes.

Puis viendra l'heure de la mort. Et alors nous verrons la vie d'un œil plus éclairé, les œuvres de pénitence que nous aurons accomplies seront, à cette heure suprême, notre plus grande consolation. Si nous voulons mourir de la mort des justes, ayant péché, nous n'avons pas d'autre ressource que la pénitence et l'expiation. Les œuvres satisfaites pratiquées durant la vie ont une grande valeur auprès de Dieu.

Prenons donc, en ce moment, la résolution de sanctifier ces jours de Carême par les œuvres de pénitence, la prière, le travail, l'offrande de nos peines, de nos épreuves, de nos maladies, par les exercices de piété, la méditation, la pratique des œuvres de charité.

C'est ainsi que nous arriverons à une vie nouvelle, gage d'une vie meilleure.

Faites pénitence, parce que le règne de Dieu approche.
